



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Adoption de la Loi Tshisheuatishitau: Une reprise d'autonomie historique des services à l'enfance et à la famille par les Innus de Uashat mak Mani-utenam

Uashat mak Mani-utenam, Nitassinan, le 18 février 2025 – Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM), le Gouvernement de Uashat mak Mani-utenam, adopte officiellement sa *Loi Tshisheuatishitau*, reprenant son entière autonomie en matière de services à l'enfance et à la famille.

Cette loi rédigée par nous et pour nous, dont l'entrée en vigueur est prévue à l'automne 2025, marque un jalon historique et décisif dans l'affirmation du droit inhérent des Innus de Uashat mak Mani-utenam à l'autodétermination.

Concrètement, la *Loi Tshisheuatishitau* retire l'ensemble des membres de Uashat mak Mani-utenam résidant sur la Côte-Nord du cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse* du Québec et garantit que les décisions concernant le bien-être de nos enfants seront prises par et pour nos familles en respect de nos coutumes et de nos traditions, dans notre langue.

Fruit de plus de 10 ans de travaux, de consultations et de réflexions collectives, ce modèle unique de gouvernance, axé sur la prévention et la bienveillance, est le reflet de nos valeurs et de nos traditions. En privilégiant la prévention, la *Loi Tshisheuatishitau* permettra de répondre adéquatement aux besoins de nos enfants et de nos familles en plaçant celles-ci au cœur de toutes les décisions qui les concernent.

Le Chef Mike McKenzie indique : « À travers l'adoption de la *Loi Tshisheuatishitau*, nous affirmons notre droit et notre responsabilité de prendre en main l'avenir de nos enfants et de nos familles, de préserver notre culture, et de bâtir un modèle qui nous ressemble pour le bien de nos générations futures ».

« Cette loi est aussi un outil de guérison après plusieurs décennies de traumatismes liés à une approche coloniale de la protection de la jeunesse », poursuit le Chef McKenzie.

Début du processus de mise en place de la *Loi Tshisheuatishitau*

Officiellement adoptée aujourd'hui, la *Loi Tshisheuatishitau* doit entrer en vigueur pour l'automne 2025. Plusieurs étapes doivent mener à cette entrée en vigueur, dont la négociation d'un Accord de coordination avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

pour assurer une transition efficace des dossiers. Le recrutement de personnel pour l'application de notre loi devra aussi avoir lieu.

-30-

Source : Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM)

Informations :

Julianne Gagnon

cell: 418-719-0786

j.gagnon@seize03.ca